Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture Sous-direction des pêches maritimes Bureau de l'économie des pêches Adresse : 3, place de Fontenoy, 75007 Paris Suivi par : Gaétane Potard Tél : 01 49 55 82 42 Fax : 01 49 55 82 00	**NOTE DE SERVICE** **DPMA/SDPM/N2006-9610** **Date : 10 octobre 2006**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Objet : Mise en œuvre du plan de sortie de flotte

Bases juridiques : Circulaire DPMA/SDPM/N2006-9609 du 10 mars 2006, modifiée par la circulaire DPMA/SDPM/C2006-9620 du 26 juillet 2006.
Note de service DPMA/SDPM/N2006-9604 du 18 mai 2006
Note de service DPMA/SDPM/N2006-9607 du 18 juillet 2006

Résumé : Cette note a pour objet de modifier la liste des navires retenus dans l'enveloppe attribuée au plan de sortie de flotte au vu du traitement des demandes de dérogation et du traitement de certains cas particuliers. .

MOTS-CLES : Aides publiques, déchirage, sortie de flotte, pêche maritime

Destinataires	
<u>Pour exécution :</u> Mesdames et Messieurs les Préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires maritimes Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes Monsieur le Directeur de l'ENIM Monsieur le Directeur du CNPMEM	<u>Pour information :</u> Monsieur le directeur des Affaires Financières et de la Logistique Mesdames et Messieurs les Préfets de département

1 RETRAIT DE LA LISTE

Les navires suivants sont retirés de la liste établie par la Note de service DPMA/SDPM/N2006-9607 du 18 juillet 2006 pour les raisons indiquées dans la dernière colonne du tableau suivant :

Num navire	Nom du navire	Quartier	Longueur HT	Jauge UMS	Destination	Barème	Région	Cause
651330	VERT GALANT	DP	18,4	114,6	D	2	Haute Normandie	Refus de dérogation à la règle des 75 jours. La situation ne correspond pas à une « force majeure »
188577	LA MOULETTE	LH	7,35	3,9	T	3	Haute Normandie	Refus de dérogation à la règle des 75 jours. La situation ne correspond pas à une « force majeure »
719701	LE PATRIARCHE	DK	11,99	14,3	T	1	Nord Pas de Calais _ Picardie	Echouage du navire

2 AJOUT A LA LISTE

Les navires suivants sont par conséquent ajoutés à la liste :

Num navire	Nom du navire	Quartier	Longueur HT	Jauge UMS	Destination	Barème	Région
642598	Heol Glaz	GV	22,3	131,19	D	2	Bretagne
329053	ANTHONY-NICOLAS 2	LO	7,6	3,13	D	3	Bretagne
228085	PERLE DES VAGUES	CH	9,63	3	D	3	Basse-Normandie
285081	PETIT PHILIPPE	AY	8,61	4,48	D	3	Bretagne
520586	TOUL STIDOUR	LO	7,2	3,24	D	3	Bretagne
244586	DAME OISEAU	AY	4	1,6	D	3	Bretagne

3 MODIFICATION DES DELEGATIONS DE CREDITS

Les enveloppes régionales sont donc à modifier dans les quantités suivantes :

Région	**Montant + = délégation supplémentaire - = reprise des crédits au niveau national**
Haute Normandie	*- 511 652 €*
Nord Pas de Calais Picardie	*-127 492,50 €*
Bretagne	+ 541 444,00
Basse Normandie	+ 17 500 ,00 €

Ces deux opérations doivent être mises en œuvre dans les délais permettant la mise en œuvre du plan dans l'année budgétaire 2006. Ces opérations doivent par conséquent être réalisées avant le 30 octobre 2006 et présentent un caractère d'urgence.

Damien CAZE

Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture